

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille vingt-trois,

le 23 mai à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Damganais à Damgan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Alain MOREAU, - Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Guillaume FREDET, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - Régine ROSSET.

**Mme Christine LE CADRE donne pouvoir à Mme Laurence BAUDAIS**

**Mme Anne-Cécile BLANCHARD donne pouvoir à M. Christian BILLY**

**M. Jean-François BREGER donne pouvoir à Mme Odile PROVOST**

**Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC donne pouvoir à M. Patrick BEILLON**

**Mme Geneviève LE GOUALLEC donne pouvoir à M. Samuel FERET**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Muriel CLERY a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°63-2023 – TOURISME - PROJET D'AMENAGEMENT DU PORT DE CRAN - VERSEMENT D'UN FONDS  
DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT DOLAY ET AVENANT AU CONTRAT DE PRESTATION PASSE AVEC LA  
COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN**

Le Président rappelle que, dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière d'équipements touristiques, la Communauté de Communes a signé avec la Compagnie des ports du Morbihan, le 18 avril 2018, un contrat de prestation de services qui définit les actions, droits et obligations respectifs pour assurer la gestion et l'exploitation des équipements touristiques et portuaires de la halte nautique de la Ville Aubin (Nivillac) et du port de Cran (Saint-Dolay).

Les prestations de services qui lui sont confiées pour le port de Cran sont les suivantes :

- Gestion et optimisation de l'occupation du plan d'eau,
- Perception des redevances d'occupation auprès des usagers et des visiteurs,
- Evacuation des embarcations à l'état d'abandon ou d'épave,
- Entretien du ponton et des corps morts, y compris nettoyage,
- Nettoyage des berges,
- Affichage des documents dédiés à la navigation et au tourisme fluvial,
- Relation avec la clientèle.

DATE de CONVOCATION  
16 MAI 2023

DATE de PUBLICATION  
26 MAI 2023

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 29  
Votants : 34

Ce contrat fixe également des objectifs de développement et d'aménagement pour une optimisation de l'accueil des plaisanciers à flot et à terre par une proposition d'aménagements à réaliser (sanitaires, parking, ponton, accès eau-électricité, aire de pique-nique..).

Dans ce cadre, la Compagnie des ports du Morbihan a proposé, sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Saint-Dolay, un programme technique et financier destiné à l'optimisation de l'accueil des plaisanciers et des visiteurs, à terre et à flot. Il se traduit par des aménagements tels que sanitaires, parkings, aire de pique-nique, etc... dont le projet est présenté en annexe à la présente délibération.

Le montant estimatif des dépenses au stade Projet est de 363 295 € HT, répartis comme suit entre la Compagnie des ports du Morbihan et la commune de Saint Dolay :

Dépenses prévisionnelles HT	Compagnie des ports du Morbihan	Commune de SAINT-DOLAY	TOTAL
<b>Aménagement des espaces publics</b>		195 095 €	195 095 €
Bloc sanitaires plaisanciers 1 WC PMR avec lave-mains 1 Douche PMR Accès technique (armoire élec - cumulus,...) local containers 2 X 750 L	60 000 €		60 000 €
Accès (3 lecteurs badges et 1 CB,...)	10 000 €		10 000 €
Habillage bois des équipements Sanitaires public et CPM (2/3 CPM )	4 167 €	2 083 €	6 250 €
Bloc sanitaires publics		12 150 €	12 150 €
Assainissement autonome (2/3 CPM )	18 000 €	9 000 €	27 000 €
Installation Dalle béton Raccordement eau / élec (2/3 CPM )	5 867 €	2 933 €	8 800 €
Borne connectée eau/élec ponton	7 200 €		7 200 €
Fouilles pour 2 bacs semi-enterrés		4 000 €	4 000 €
Compteurs individuels (Enedis / Saur)	4 000 €		4 000 €
Caméra sur sanitaires	2 500 €		2 500 €
Divers, imprévus		11 900 €	11 900 €
Honoraires Ar Topia		14 400 €	14 400 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>111 734 €</b>	<b>251 561 €</b>	<b>363 295 €</b>

Le Président rappelle que, dans le cadre de ce projet, un fonds de concours au bénéfice de la commune de Saint Dolay a été inscrit dans le Plan Pluriannuel de Fonctionnement et d'Investissement 2022-2026.

Il est proposé les modalités suivantes pour le financement de ce projet :

- Arc Sud Bretagne contribuera, sous forme de subvention, aux investissements portés par la commune de Saint-Dolay, et mettra à disposition ou autorisera la commune de Saint-Dolay, à réaliser les travaux de phytoépuration pour l'assainissement des sanitaires, sur la parcelle cadastrée section ZD N° 320, dont elle est propriétaire.
- La Compagnie des ports du Morbihan prendra financièrement en charge les investissements destinés aux plaisanciers dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Commune de Saint-Dolay.

Par ailleurs, l'amortissement des investissements portés par la Compagnie des ports du Morbihan nécessite une prorogation de la durée du contrat de prestation de services signé le 18 avril 2018, dont l'échéance était initialement fixée au 31 décembre 2027 (durée de 10 ans). Il est proposé de la proroger jusqu'au 31 décembre 2064 (durée de 47 ans).

Il est précisé qu'Arc Sud Bretagne étant actionnaire de la Compagnie des ports du Morbihan, la règle des prestations in house s'applique à ce contrat, ce qui l'exclue du champ d'application du code des marchés publics.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au projet d'aménagement du port de Cran, porté par la commune de Saint Dolay et la Compagnie des ports du Morbihan,

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

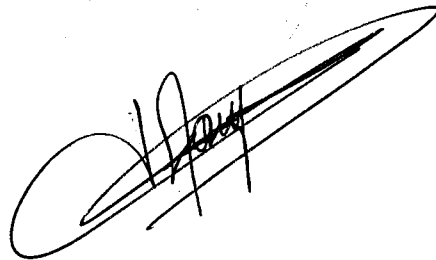
Reçu en préfecture le 26/05/2023

Affiché le

ID : 056-200027027-20230523-DELIB\_63\_2023-DE

- **AUTORISE** le Président à signer avec la Compagnie des ports du Morbihan un avenant au contrat de prestation de services passé avec elle le 18 avril 2018,
- **ATTRIBUE** à la commune Saint Dolay un fonds de concours d'un montant de 85 000 € pour le financement des travaux d'aménagement réalisés sur les espaces publics communaux du port de Cran.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 25 05 2023  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a surname, all enclosed within a large, horizontal oval shape.